

Publié le 26 août 2020.
Dernière modification : 17 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

PHARMACIE NORMALE, Saïgon

François BÉRENGUIER

Pharmacien de 1^{re} classe
Membre de la commission de surveillance de la prison centrale
Administrateur de la Caisse d'épargne
Conseiller colonial (1892-1895)
Deuxième adjoint (1^{er} mai 1892), puis premier adjoint (26 avril 1895 au 7
juin 1898) au maire de Saïgon.
Concessionnaire de 1.000 hectares à Biênhoà (1892-1901)
Pharmacien à Marseille, quai du Canal, 1.
Décédé le 18 janvier 1943 en cette ville.

SAÏGON

(Annuaire de la Cochinchine française, 1887)

Fabricant de sirop et d'eau de Seltz

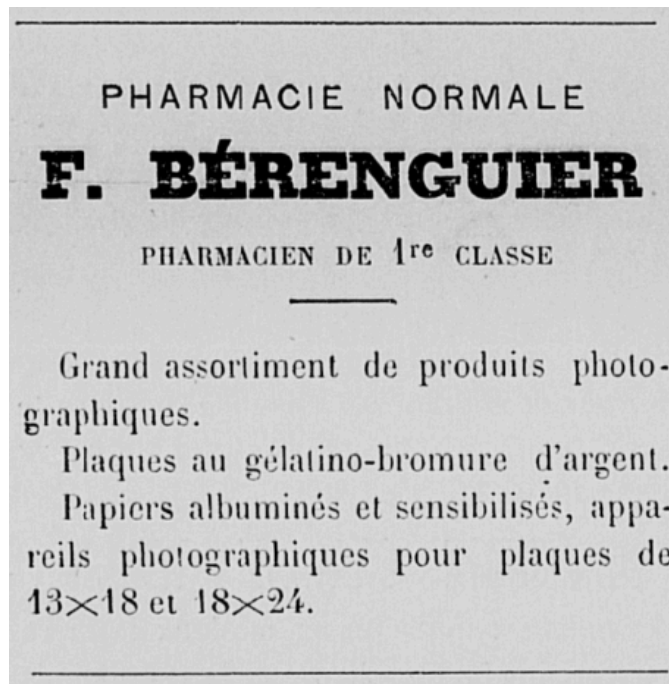
Bérenquier (458)

Pharmaciens-droguistes.

MM. Bérenquier, pharmacie Normale, rues Catinat et d'Ormay (462).

Publicité

(Saïgon républicain, 17 juin 1888)



PHARMACIE NORMALE
F. BÉRENGUIER.
PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE
Grand assortiment de produits photographiques.
Plaques au gélatino-bromure d'argent.
Papiers albuminés et sensibilisés,
appareils photographiques pour plaques de
43 x 18 et 18 x 24.

N° 198. — ARRÊTÉ autorisant M. Bérenguiier, pharmacien,
à fonder une succursale à Cholon.
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1890)

Du 28 avril 1890.

Le Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie,

Vu la demande présentée par M. Bérenguiier, pharmacien à Saïgon, à l'effet d'obtenir l'autorisation de fonder une succursale dans la ville de Cholon ;

Vu l'avis favorable émis par le maire de cette ville et par M. le chef du service de santé;

Sur la proposition du Secrétaire général,

ARRÊTE :

Article premier. — M. Bérenguiier, pharmacien à Saïgon, est autorisé à fonder une succursale dans la ville de Cholon aux conditions suivantes :

1° Un employé annamite sachant lire et écrire le français sera attaché à poste fixe à l'officine de Cholon, Il ne pourra délivrer que des médicaments simples et d'une préparation facile, dont la nomenclature sera fixée par M. Bérenguiier et soumise à l'approbation de M. le chef du service pharmaceutique:

2° Tous les autres produits ne pourront être manipulés ou mis en vente que par l'employé européen que M. Bérenguiier sera tenu d'envoyer chaque jour à Cholon ;

3° Les dispositions de l'article premier de l'arrêté du 30 août 1875 seront applicables à l'officine de Cholon ;

4° M. Bérenquier sera seul entièrement responsable des infractions qui pourront être commises dans son officine de Cholon et soumis aux peines de droit commun ou aux dommages-intérêts qu'elles pourront entraîner.

Art. 2. — Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Saïgon, le 28 avril 1890.

DANEL.

Par le lieutenant-gouverneur :
Le secrétaire général,
J. FOURÈS.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1890)

MALARIA
Les fièvres intermittentes les plus rebelles sont infailliblement guéries par le
Spécifique MICHELETTI

Dépôts — Pharmacie Blanc à Hanoi, Pharmacie Bérenquier à Saïgon.

MALARIA
Les fièvres intermittentes les plus rebelles sont infailliblement guéries par le
Spécifique MICHELETTI
Dépôts. — Pharmacie Blanc à Hanoi, Pharmacie Bérenquier à Saïgon.

Publicité
(*La Libre Parole*, 14 janvier-16 septembre 1899)

60 ANS DE SUCCÈS

Injection Peyrard d'Alger

La seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai fait sur 181 Européens a donné 181 guérisons ».

Chez l'Inventeur : **E. PEYRARD**, Place du Capitole, à **TOULOUSE**, et dans toutes les Pharmacies.
DÉPOSITAIRES : MM. **F. BÉRENGUIER**, Pharmacien, Rue Catinat; **HOLBÉ**, Pharmacien, Rue Catinat, à **Saigon**; **M. Ed. BROUSMICHE**, Pharmacien, à **Haïphong**; **M. J. BLANC**, Pharmacien, à **Hanoï**, et dans toutes les Pharmacies.

60 ANS DE SUCCÈS

Injection Peyrard d'Alger

La seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai fait sur 181 Européens a donné 181 guérisons ».

Chez l'Inventeur: **E. PEYRARD**, place du Capitole, à **TOULOUSE**, et dans toutes les pharmacies.

DÉPOSITAIRES : MM. **F. BÉRENGUIER**, pharmacien, rue Catinat ; **HOLBÉ**, pharmacien, Rue Catinat, à Saigon ; **M. Ed. BROUSMICHE**, pharmacien, à Haïphong ; **M. J. BLANC**, pharmacien, à Hanoï, et dans toutes les pharmacies.

Saïgon

Pharmaciens

(Annuaire général de l'Indochine française, 1901, p.721)

Bèrenguier, rue Catinat.

Publicité

(L'Avenir du Tonkin, 2 août 1902-20 février 1904)



SOMATOSE
 RECONSTITUANT ÉNERGIQUE
 À BASE D'ALBUMOSES DE VIANDE
 Inodore — Insipide — Tolérance parfaite
 Administration complète
 S'emploie dans tous les cas où la suralimentation est indiquée
 STIMULE L'APPÉTIT

Recommandée par les autorités médicales de France et de l'
 Étranger

La SOMATOSE est fabriquée par la Société
 Bayer, PARIS, 24, rue d'Enghien
 USINES À FLERS PAR CROIX (NORD) ET MOSCOU (RUSSIE)
 En vente :
 Pharmacie Blanc, à Hanoi
 Pharmacie Brousmiche, à Haiphong.
 Pharmacie Bérenguier, à Saïgon

(Annuaire du commerce et de l'industrie photographiques, 1902)

COCHINCHINE
 Saïgon

Bèrenguier, pharmacien.rue Catinat

Publicité
 (L'Avenir du Tonkin, 20 décembre 1902)

CONTRE LES PIQÛRES de MOUSTIQUES

Employez la KABYLINÉ
qui préserve *sûrement* des piqûres, des boutons sur la figure et des démangeaisons
occasionnés par les moustiques.
Produit inoffensif et bienfaisant à la peau.
DÉPÔT à Saïgon : M. BÉRENGUIER, pharmacien
DÉPÔT à Hanoï : M. J. Blanc, pharmacien.

Marien MOLINIER

Né le 20 novembre 1863 à Tauves (Puy-de-Dôme).
Fils de Marc Molinier, 36, teinturier, et de Hélène Taravant.
Marié le 5 janvier 1909 à Saïgon avec Marie Vincense, Aya Galloutaire, née
à Marseille le 14 juin 1873, divorcée de Jérôme Émile Jagorel, .
Dont Jean, pharmacien à Naucelle (Aveyron).
Chevalier de la Légion d'honneur du 24 janvier 1919 (min. Marine) :
pharmacien principal de réserve.
Décédé à Marseille le 14 février 1941.

SAÏGON

Pharmacies

(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 494)

Molinier, rue Catinat et d'Ormay (Pharmacie Normale).

Saïgon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 525, 532)

Molinier, pharmacien de 1^{re} classe, rue Catinat, 89.

Saïgon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 343)

Pharmacien

Molinier, rue Catinat.

Saïgon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 579)

Pharmacien

Molinier, rue Catinat.

Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 612)

PHARMACIE NORMALE

rues Catinat et d'Ormay. — Saïgon

MM. H. DE MARI et F. LAURENS, pharmaciens successeurs de M. Molinier ;
André VIENET, aide-pharmacien

Henri Jacques François de MARI
(Luri, Corse, 1876-Paris XVI^e, 1946)

Fils de Jacques François de Mari, marin, et de Marie-Jeanne de Mari.
Marié en 1905 à Cannes avec sa cousine, Magdeleine de Mari. Dont 2/5,
Robert (1912-1999), marié à Simone Grammont, fille de Maxime, patron de
[Wm. G. Hale](#).

Pharmacien à Marseille, allées de Meilhan, 76.

Président de la [Société agricole de Binh-Truoc](#).

1920 : de nouveau pharmacien à Marseille, place Castellane, 11.

Administrateur de la [Compagnie française du Nord Marocain](#).

Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1912, p. 673)

Pharmaciens européens



H. DE MARI et F. LAURENS
pharmaciens
successeurs de M. Molinier
DROGUERIE MÉDICINALE
Produits accessoires
et appareils photographiques

Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1912, p. 683)

H. DE MARI ET F. LAURENS

Pharmaciens
(Ancienne maison Molinier)
rues Catinat et d'Ormay, Saïgon
MM. H. DE MARI, pharmacien ;
F. LAURENS, —
André VIENET, aide-pharmacien.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 décembre 1913)

EN DEUX JOURS
L'INJECTION PARAT GUÉRIT les écoulements
sans crainte de rétrécissements ni de cystite.
La seule scientifique, détruisant le microbe, cause unique de l'écoulement. Quinze
années de succès. Supériorité reconnue dans le monde entier. L'exiger partout. Le
flacon 3 fr. 50. Envoi franco et discret c. 4 fr. à PARAT, spécialiste. « Brochure gratuite »
38, avenue Félix-Faure à Paris,
à Saïgon : MM. H. de Mari et F. Laurens, pharm.

Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 144)

H. DE MARI & F. LAURENS

Pharmaciens
(Ancienne maison Molinier)
Rues Catinat et d'Ormay, Saïgon
MM. H. DE MARI, pharmacien ;
F. LAURENS, —
TAXIL, aide-pharmacien ;
CASTAILLAC, —

Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 118)

Idem 1915.

Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1918, p. 127)

Idem +
CERISE, aide-pharmacien.

AVIS DE DÉCÈS
(Marseille–Luri-de-Corse)
(*Le Petit Marseillais*, 30 janvier 1918)

M. Henri de Mari, pharmacien de 1^{re} classe à Saïgon ; M^{me} Henri de Mari et leurs enfants ; M^{me} veuve Barbe de Mari ; M^{lle} Léa de Mari ; M Pierre de Mari ; M^{me} et M. Antoine de Mari, employé à la Cie des Messageries Maritimes ; M^{me} et M. Alexandre Tivolle, capitaine au long cours ; M^{me} et M. Léon Mossy administrateur à Saïgon, et leurs enfants ; M^{me} veuve Félix de Mari ; M^{me} et M. Sébastien de Mari et leurs enfants ; M^{me} et M. Pierre de Mari ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M^{me} veuve François DE MARI,

leur mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et grand-tante décédée le 28 janvier, à l'âge de 75 ans, munie des sacrements de l'Église, et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques, qui auront lieu aujourd'hui mercredi 30 janvier, à 2 heures du soir, rue Barthélemy, 30. Il n'y a pas de lettres de faire-part. On ne reçoit pas.

H. DE MARI
(Ancienne maison Molinier)
Rues Catinat et d'Ormay, Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. I-133)

MM. H. DE MARI, pharmacien ;
LÉON AUNIÉ, , pharmacien, fondé de pouvoirs ;
CASTAILLAC, aide-pharmacien ;
CERISE — ;
MARYLL — .

Louis SARREAU
ancien propriétaire de la Pharmacie droguerie française du Cambodge

L. SARREAU

Pharmacien
Ancienne Maison Bérenguier, Molinier, de Mari
119, rue Catinat, Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p.148)

MM. L. SARREAU, pharmacien ;
M. CASTAILLAC, fondé de pouvoirs [en 1924 à Pnom-Penh] ;
MARILL, aide-pharmacien.

Vol de morphine
(*L'Écho annamite*, 15 juin 1922)

Avant-hier, on a constaté à la pharmacie Sarreau la disparition de sept kilos de chlorhydrate de morphine, d'une valeur de 10.000 francs environ.
Il y a tout lieu de croire qu'on se trouve en présence d'un vol.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 septembre 1923)



UNE PARTIE DE DAMES
GAGNEE D'AVANCE

Toute femme peut être sûre de gagner cette partie, dont l'enjeu est la conservation de sa beauté et de sa jeunesse, et par cela même son bonheur, si seulement elle veut se donner quelques simples soins.

Il n'y a en effet, aucune raison pour qu'une femme de 30, 40 ou même 50 ans, en bonne santé, ne continue pas à paraître jeune et belle, à l'unique condition qu'elle nourrisse convenablement les tissus de sa peau. Or, la crème Tokalon est, depuis de longues années, reconnue comme constituant un élément des plus riches pour régénérer et revivifier l'épiderme ; elle le nourrit véritablement et lui infuse ainsi une nouvelle vie grâce aux éléments précieux et artificiellement prédigérés qu'elle contient. Elle efface les rides précoces, pattes d'oie et autres marques de l'âge et tend à faire disparaître les plis et bajoues formés par les tissus relâchés qu'elle raffermi ; de plus, elle supprime les points noirs et referme les pores dilatés.

La crème Tokalon, absolument non grasse, ne laisse aucune trace de luisant sur le visage, même pendant les chaleurs : elle n'occasionne jamais de pousses de duvets et n'irrite pas l'épiderme le plus délicat. Si, après un seul pot, vous ne constatez pas une jeunesse et que votre peau est devenue plus blanche, plus douce et plus lisse votre argent vous sera remboursé sur simple demande. Un certificat de garantie à cet effet est joint à chaque pot. Vous trouverez la Crème Tokalon dans tous les bons magasins.

Agent général pour l'Indo-Chine :
L. SARREAU, Pharmacie Normale, à SAÏGON.

Publicité
(L'Avenir du Tonkin, 21 décembre 1923)



EFFACE LES RIDES
EMBELLIT ET RAJEUNIT
Car la Crème Tokalon, véritablement,
infuse une nouvelle jeunesse
à l'épiderme fatigué.

Les marques de l'âge qui flétrissent prématurément le visage, ainsi qu'un teint terne et fané, sont presque toujours dûs [*sic*] à un manque de soins appropriés. La peau n'a pas d'estomac et, pour l'entretenir et lui conserver la perfection de la jeunesse, elle a besoin d'être nourrie et tonifiée *de l'extérieur*.

C'est dans le but de remplir ce rôle régénérateur que la composition de la crème Tokalon a été étudiée et réalisée : les précieux aliments dermiques qu'elle contient sont réellement absorbés par les pores de la peau. Par ce procédé d'endosmose, l'épiderme retrouve bientôt une merveilleuse apparence de jeunesse, car sous l'action tonifiante de la crème, une nouvelle vie lui est infusée. C'est ainsi que la Crème Tokalon efface rides précoces, pattes d'oie et autres marques de l'âge, et tend à faire disparaître les plis et bajoues formés par un relâchement des chairs qu'elle raffermi.

Dès les premières applications, le teint s'éclaircit et la peau devient plus douce et plus lisse. Si vous n'étiez pas enchantée du résultat obtenu, le prix d'achat vous serait remboursé sur simple demande : vous en avez la garantie formelle car un certificat à cet effet est joint à chaque pot de Crème Tokalon. Elle se trouve en vente dans toutes les bonnes maisons.

N. B. — Un des grands avantages de la Crème Tokalon est certainement qu'elle ne laisse pas la moindre trace de luisant, tout en faisant adhérer la poudre d'une façon parfaite. De plus elle n'occasionne jamais de pousse de duvets et n'irrite pas l'épiderme le plus délicat.

Agent général pour l'Indo-Chine :
L. SARREAU, Pharmacie Normale, à SAÏGON.

Publicités
(L'Écho annamite, 18 février- 9 novembre 1924)

Médication HYPERTONIQUE
du docteur RUDY

Ampoules RUDY : Neurasthénie, Convalescence
SURMENAGE, MALADIES INFECTIEUSES (GRIPPE, PALUDISME)

Capsules de Gaiacomorrhuite RUDY
BRONCHITES CHRONIQUES, AFFECTIONS PULMONAIRES, TUBERCULOSE

Dépuratif végétal RUDY
A LA SALSEPAREILLE DU MEXIQUE, PENSÉE SAUVAGE ET COCHLÉARIA COMBINÉS AU SÉRUM SULFURO-ALCALIN

Elixir Antibillieux RUDY
DÉCONGESTIONNANT DU FOIE, RÉGULATEUR DE LA VÉSICULE BILIAIRE ET DE L'INTESTIN

Elixir Cordial Pulmonaire RUDY
ASTHME, EMPHYSÈME, APPAREIL RESPIRATOIRE

Gouttes Hémophiles RUDY
CONTRE LES ENGORGEMENTS DU SANG, ÉPILES IRÉGULIÈRES, VARICES, HÉMOHÉMIE
PHÉLÉTIS, COUGENTIS ET DOLARATION VERREUSES

Hypertonic Mixture RUDY
POUR LES FAIBLES, SÈRMENÉS, IMPUISSANTS

Pilules Antifiévreuses RUDY
PALUDISME, FIÈVRE DES BOIS

Poudre antituberculeuse de Reminéralisation
PUISSANT CURATIF DES MALADIES DE POITRINE

Sirop et Emplâtre Vermifuges RUDY
CONVULSIONS, APPENDICITE, TENEURS VERMIFÈRES

DÉPOT GÉNÉRAL POUR L'INDOCHINE
Pharmacie Normale
L. SARREAU
119-121-123, Rue Couthou - SAIGON

Médication HYPERTONIQUE
du docteur RUDY

Ampoules RUDY : Neurasthénie, Convalescence
SURMENAGE, MALADIES INFECTIEUSES (GRIPPE, PALUDISME)

Capsules de Gaiacomorrhuite RUDY
BRONCHITES CHRONIQUES, AFFECTIONS PULMONAIRES, TUBERCULOSE

Dépuratif végétal RUDY
A LA SALSEPAREILLE DU MEXIQUE, PENSÉE SAUVAGE ET COCHLÉARIA COMBINÉS
AU SÉRUM SULFURO-ALCALIN

Elixir Antibillieux RUDY
DÉCONGESTIONNANT DU FOIE, RÉGULATEUR DE LA VÉSICULE BILIAIRE ET DE
L'INTESTIN

Elixir Cordial Pulmonaire RUDY
ASTHME, EMPHYSÈME, APPAREIL RESPIRATOIRE

Gouttes Hémophiles RUDY

CONTRE LES ENGORGEMENTS DU SANG, RÈGLES IRRÉGULIÈRES, VARICES,
HÉMORROÏDES,
PHLÉBITE, CONGESTION ET DILATATION VEINEUSES

Hypertonic Mixture RUDY
POUR LES FAIBLES, SURMENÉS, IMPUISSANTS

Pilules Antifiévreuses RUDY
PALUDISME, FIÈVRE DES BOIS

Poudre antituberculeuse de Reminéralisation
PUISSANT CURATIF DES MALADIES DE POITRINE

Sirop et Emplâtre Vermifuges RUDY
CONVULSIONS, APPENDICITE. TUMEURS VERMINEUSES

DÉPÔT GÉNÉRAL POUR L INDOCHINE
Pharmacie Normale
L. SARREAU
119-121-123, rue Catinat - SAIGON

Vol de produits pharmaceutiques
(*L'Écho annamite*, 28 septembre 1924)

M. Sarreau, directeur de la « Pharmacie Normale », a porté plainte contre deux de ses coolies annamites pour vol de flacons d'iodure de potassium valant 3.000 francs.

Publicité
(L'Écho annamite, 8 janvier 1925- 6 février 1926-29 mars 1930)

MÉDICATION HYPERTONIQUE DU DOCTEUR RUDY

DÉPOT GÉNÉRAL POUR L'INDOCHINE
PHARMACIE NORMALE L. SARREAU
SAIGON. — 119, 121, 123, Rue Catinat. — SAIGON

R Ampoules RUDY: Neurasthénie, Convalescences,
Surmenage, Maladies Infectieuses (Grippe, Paludisme)

U Capsules de Gaiacomorrhuite RUDY
Bronchites chroniques, Affections pulmonaires, Tuberculose

D Dépuratif végétal RUDY
A la Salsepareille du Mexique, Pensée sauvage et Cochlearia
combinés au sérum Sulfuro-Alcalin

Y Elixir Antibiliaire RUDY
Décongestionnant du Foie, Régulateur de la vésicule biliaire
et de l'intestin

Elixir Cordial Pulmonaire RUDY
Asthme, Emphysème, Appareil respiratoire

Gouttes Hémophiles RUDY
Contre les engorgements du sang, Règles irrégulières, Varices,
hémorroïdes, Phlébite, Congestion et Dilatation veineuses

Hypertonic Mixture RUDY
Pour les Faibles, Sarcénés, Impuissants

Pilules Antifiévreuses RUDY
Paludisme, Fièvre des bois

Poudre antituberculeuse de Reminéralisation
Puissant curatif des maladies de poitrine

Sirop et Emplâtre Vermifuges RUDY
Convulsions, Appendicite, Tumeurs vermineuses

SAIGON
Ceux qui nous quittent
(L'Écho annamite, 11 février 1925)

À bord de l'Amboise :
Pharmacien Sarreau.

L. SARREAU

Pharmacien
Ancienne Maison Bérenguier, Molinier, de Mari
119, rue Catinat, Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p.143)

MM. L. SARREAU, pharmacien ;
M. CASTAILLAC, fondé de pouvoirs ;
COMPAYRON, étudiant en pharmacie ;
DUMAS, étudiant en pharmacie ;
SÉRIS, étudiant en pharmacie ;
VERSPYCK, comptable.

Gabriel Paul Émile Auguste SERPH, gérant p.i.

Né à Châtelleraut (Vienne), le 18 mars 1873.
Fils de Jean, Aimé, Auguste, Gaston Serph, étudiant en pharmacie, et de
Mélide Veyret.

Pharmacien de la Marine.
Au Tonkin en guerre (1^{er} février 1897-3 déc. 1898),
au Soudan en guerre (16 juin 1899-6 juin 1902),
en Inde française (30 janvier 1903-2 avril 1907),
en Guyane (9 janvier 1908-21 février 1910),
à la Martinique (26 juillet 1910-29 août 1913)
Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1913 : pharmacien major de
2^e classe des troupes coloniales à la Martinique.

Officier de la Légion d'honneur du 2 déc. 1924, parrainé par Alfred, Joseph,
Marie Lecomte, médecin principal de 1^{re} classe, dir. du service de santé de la
Cochinchine et du Cambodge : pharmacien principal de 2^e classe des troupes
coloniales.

Lieutenant-colonel.

Décédé à Châtelleraut, le 24 décembre 1949.

M. Sarreau, pharmacien, rentrera prochainement en France
(*L'Écho annamite*, 2 février 1925)

Monsieur Sarreau, pharmacien, propriétaire de la Pharmacie Normale, 119-123, rue
Catinat, Saïgon, rentrant en congé en France, a l'honneur de faire connaître à sa
clientèle qu'il confie à monsieur Serph, pharmacien principal en retraite, officier de la
Légion d'honneur, la direction de sa pharmacie.

Saïgon, le 1^{er} février 1925.

Départ de l'Amboise
(*L'Écho annamite*, 9 février 1925)

M. Sarreau sera de retour dans un an.

Services sanitaires et médicaux
(*L'Écho annamite*, 14 février 1925)

M. Serph, pharmacien principal des troupes coloniales en retraite, est autorisé, durant l'absence de M. Sarreau, à gérer son officine dans les conditions fixées par les articles 7 et 8 du décret du 16 juillet 1919.

SARREAU (L.), pharmacien
119, rue Catinat, Saïgon.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-89)

MM. SERPH, directeur ; DUMAS, COMPAGNON et POMUNIER, étudiants en pharmacie.

Cour criminelle de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 2 février 1925)

.....
Le nommé Nguyễn tan Buu, 19 ans, fils de Nguyễn thanh Chieu et de feu Tran thi Sao, né à Saïgon ville ; domicilié à Saïgon, rue Duranton, secrétaire, détenu à la prison centrale, était prévenu de faux en écritures publiques et détournement de deniers publics.

M. l'avocat général, a fait le rapport de l'affaire et a déposé sur le bureau son réquisitoire écrit et signé.

Lecture de toutes les pièces du dossier a été faite par le greffier.

Après quoi, M. l'avocat général et le greffier s'étant retirés, les juges de la chambre des mises en accusation ont délibéré sans désemparer.

Sur un avertissement du Président, le Ministère public et le greffier ayant repris leur place, M. le président a prononcé l'arrêt suivant :

La Chambre d'accusation ;

Vu les pièces du procès ;

Ensemble le réquisitoire écrit et signé du ministère public, et par lui laissé sur le bureau ;

Après délibéré ;

Attendu que de l'information résultent les faits suivants :

Le nommé Nguyễn tan Chieu, receveur auxiliaire de la Poste de Saïgon au n° 70 du boulevard Charner, avait comme commis, agréé par l'Administration des Postes, son fils Nguyễn tan Buu, âgé de 19 ans. En septembre 1924, une réclamation présentée par M. Raoul Delaselle, directeur de la Société L. Démorquoy et Cie de Saïgon, au sujet de trois mandats de règlement de compte, motiva une inspection inopinée de cette recette le 6 septembre par le receveur du Bureau central de Saïgon. Au cours des recherches faites, tout un paquet d'enveloppes en retour contenant des bulletins de dépôt, mais pas de mandats, fut trouvé, dissimulé derrière un meuble. Les mandats au nombre de 25, qui sont ci-dessous spécifiés, furent ensuite découverts tous acquittés. Buu avoua qu'il en avait touché le montant s'élevant à 286 \$ en apposant au bas du « pour

acquit » de chacun d'eux, pour valoir décharge, la fausse signature du bénéficiaire et même pour les mandats destinés à la pharmacie Sarreau le faux cachet de cette maison qu'il avait lui-même fabriqué. Les mandats en question, pour la plupart des mandats de valeur à recouvrer ou d'envois contre remboursement, placés dans une lettre à l'adresse de chaque bénéficiaire, avaient été envoyés à la recette auxiliaire du boulevard Charner par la poste centrale dans une ou plusieurs enveloppes générales, avec mission de faire parvenir chaque lettre particulière à son adresse. Au lieu de faire l'expédition, Buu, depuis environ deux mois, détournait les lettres contenant les mandats ainsi que les mandats et il percevait pour lui, comme il est dit plus haut, le montant de chacun des mandats. L'on pense qu'il a détourné, outre les mandats plus bas spécifiés, d'autres mandats dans les mêmes conditions et lui-même a estimé à quatre cents piastres la somme totale qu'il s'est ainsi appropriée. C'est cette somme que l'administration des Postes a accepté provisoirement de son père à titre de remboursement.

Attendu dès lors qu'il résulte de l'information charges et indices suffisants contre Ng. van Buu d'avoir à Saïgon, dans le courant de l'année 1924. étant commis du sieur Nguyễn tan Chieu, receveur auxiliaire de la poste de Saïgon et à ce titre dépositaire public :

1° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 315494 de la somme de 13 \$ 31 dans une lettre adressée au sieur Khanh-Ky ; b) la lettre ci-dessus mentionnée adressée au sieur Khanh Ky, apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 315494 de la somme de 13 \$ 31 délivré le 24 Juillet 1924 par le receveur des Postes de Cantho payable à Khanh Ky à Saïgon, la fausse signature khanh ky, pour valoir décharge ;

2° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 254869 de la somme de 13 \$ 51 dans une lettre adressée au sieur Khanh Ky ; b) apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 254869 de la somme de 13 \$ 51 délivré le 26 juillet 1924 par le receveur des Postes de Baclieu payable à Khanh Ky à Saïgon, la fausse signature Khanh Ky, pour valoir décharge ;

3° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 229296 de la somme de 31 \$ 55 dans une lettre adressée au sieur Zeilabadine ; b) la lettre ci-dessus mentionnée adressée audit Zeilabadine ; b) apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 229296 de la somme de 31 \$ 55 délivré le 5 août 1924 par le receveur des Postes de Hué payable à Zeilabadine à Saïgon, la fausse signature Zeilabadine pour valoir décharge ,

4° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 252832 de la somme de 3 \$ 04 dans une lettre adressée au sieur Sarreau ; b) la lettre ci-dessus mentionnée adressé au sieur Sarreau ; b), apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 252732 de la somme de 3 \$ 04 délivré le 12 août 1924 par le receveur des Postes de Kompong-Tiam, Cambodge, payable à M. Sarreau à Saïgon, la fausse signature Castaillac, pour valoir décharge :

5° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 596063 de la somme de 2 \$ 94 dans une lettre adressée au sieur Sarreau ; b) la lettre ci-dessus mentionnée adressée audit Sarreau ; B apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 696063 de la somme de 2 \$ 94 délivré le 8 juillet 1924 par le Receveur des Postes de Paklay (Laos) payable à M. Sarreau à Saïgon, la fausse signature Castaillac pour valoir décharge.

6° A— Détourné : a) le mandat sur la poste n° 336631 de la somme de 3 \$ 04 dans une lettre adressée au sieur Sarreau ; b) la lettre ci dessus mentionnée adressée audit Sarreau ; B- apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 336631 de la somme de 3 \$ 04 délivré le 11 août 1924 par le Receveur des Postes de Tourane payable à M. Sarreau à Saïgon, la fausse signature Castaillac, pour valoir décharge,

7° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 315,352 de la somme de 4 \$ 32 dans une lettre adressée au sieur Sarreau ; B apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « du mandat n° 315352 de la somme de 4 \$ 32 délivré le 4 août 1924 par le Receveur des Postes de Travinh payable à Sarreau à Saïgon, la fausse signature Castaillac, pour valoir décharge.

8° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 253646 de la somme de 2 \$ 38 dans une lettre adressée au sieur Sarreau ; b) la lettre ci-dessus mentionnée adressée audit Sarreau B-apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 253646 de la somme de 2 \$ 38 délivré le 12 août 1924 par le Receveur des postes de Preyveng payable à Sarreau à Saïgon, la fausse signature Castaignac pour valoir décharge.

9° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 327706 .de la somme de 20 \$10 dans une lettre adressée au sieur C. Devilar ; b) la lettre ci dessus mentionnée adressée audit Devilar; B. apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 327706 de la somme de 20 \$10 délivré le 18 août 1924 par le Receveur des Postes de Vinhlong payable à C. Devilar à Saïgon, la fausse signature C. Devilar, pour valoir décharge ;

10° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 267892 de la somme de 3 \$ 61 dans une lettre adressée au sieur J. Viet ; b) la lettre ci dessus mentionnée adressée audit J. Viet ; B-apposl dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 267892 de la somme de 3\$61 délivré le 22 août 1924 par le Receveur des Postes de Pnompenh payable à J. Viet à Saïgon, la fausse signature J. Viet, pour valoir décharge ;

11° A détourné: a) le mandat sur la poste n° 324073 de la somme de 2 \$ 06 dans une lettre adressée au sieur A. Paullussen ¹ ; B apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 324078 de la somme de 2 \$ 06 délivré le 24 août 1924 par le Receveur des Postes de Tayninh payable à A. Paullussen à Saïgon, la fausse signature A. Paullussen, pour valoir décharge ;

12° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 335409 de la somme de 7 \$ 89 dans une lettre adressée à la pharmacie Normale ; d) la lettre ci-dessus mentionnée adressée à la dite Pharmacie Normale ; B apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 335409 de la somme de 7 \$ 89 délivré le 26 août 1924 par le Receveur des Postes de Dalat payable à la Pharmacie Normale à Saïgon, la fausse signature Castaillac, pour valoir décharge,

13° A -Détourné : le mandat sur la poste n° 316496 de la somme de 6 \$ 05 dans une lettre adressée au sieur Sarreau, b) la lettre ci dessus mentionnée adressée audit Sarreau ; B- apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 316496 de la somme de 6 \$ 05 délivré le 25 août 1924 par le Receveur des Postes de Longxuyen payable à Sarreau à Saïgon, la fausse signature Castaillac, pour valoir décharge,

14°— A détourné : a) le mandat sur la poste n° 324090 de la somme de 2 \$ 66 dans une lettre adressée au sieur Sarreau; b) la lettre ci dessus mentionnée adressée audit Sarreau ; b) apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 4090 de la somme de 2 \$ 66 délivré le 27 août 1924 parle Receveur des Postes de Tayninh payable à Sarreau à Saïgon, la fausse signature Castaillac, pour valoir décharge.

15° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 317304 de la somme de 4 \$ 06 dans une lettre adressée au sieur Sarreau ; b, la lettre ci dessus mentionnée adressée audit Sarreau; B apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 317304 de la somme de 4 \$ 05 délivré le 21 juin 1924 par le Receveur des

¹ Auguste Gabriel Paullussen (et non *Paulussen*) : hôtelier à My-tho, puis [photographe à Saïgon](#).

Postes de Sadec payable à Sarreau à Saïgon, la fausse signature Castaillac, pour valoir décharge ;

16° A détourné ; a) le mandat sur la poste n° 316591 de la somme de 2 \$ 91 dans une lettre adressée au sieur J. Viet ; b) la lettre ci-dessus mentionnée adressés au dit J. Viet ; B. apposé dans un bureau ce poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du manda; n° 316591 de la somme de 2 \$ 91 délivré le 2 septembre 1924 par le Receveur des Postes de Longxuyen payable à J. Viet à Saïgon, la fausse signature J. Viet, pour valoir décharge ;

17° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 327932 de la somme de 7 \$ 06 dans une lettre adressée au sieur Mohamed Cany ; b, la lettre ci-dessus mentionnée adressée au dit Mohamed Cany ; - B- apposé dans un bureau de poste de Saïgon, au bas du « pour acquit » du mandat n° 327932 de la somme 7\$06 délivré le 3 septembre 1924 par le Receveur des postes de Vinh-Long payable à Mohamed Cany à Saïgon, la fausse signature Mohamed Cany, pour valoir décharge ;

18° A détourné ; a) le mandat n° 330331 de la somme de 2 \$ 46 dans une lettre adressée au sieur Sarreau ; b, la lettre ci-dessus mentionnée adressée audit Sarreau ; b) apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 330331 de la somme de 2 \$ 46 délivré de 1^{er} septembre 1924 par le Receveur des postes de Travinh payable à Sarreau à Saïgon, la fausse signature Castaillac, pour valoir décharge ;

19°-A détourné : a) le mandat sur la poste n° 340076 de la somme de 12 \$ 47 dans une lettre adressée au sieur Sarreau ; b, la lettre ci dessus mentionnée adressée audit Sarreau ; b, apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 340076 de la somme de 12 \$ 47 délivré le 1^{er} septembre 1924 par le Receveur des Postes de Phanthiet , Annam, payable à Saïgon la fausse signature Castaillac, pour valoir décharge ;

20° A, Détourné : a) le mandat sur la poste n° 337636 de la somme de 8 \$ 51 dans une lettre adressée au sieur Sarreau, la lettre ci dessus mentionnée adressée audit Sarreau ; B, apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 337636 de la somme de 8 \$ 51 délivré le 1^{er} septembre 1924 par le bureau de poste de Phanrang payable à Sarreau à Saïgon, la fausse signature Castaillac, pour valoir décharge.

21° A détourné : a), le mandat sur la poste n° 095755 de la somme de 26 \$ 99 dans une lettre adressée au sieur Sarreau, b, la lettre ci dessus mentionnée adressée audit Sarreau ; B apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 095755 de la somme de 26 \$ 99 délivré le 18 mars 1924 par le Receveur des Postes de Saravane (Laos) payable à Sarreau à Saïgon, la fausse signature Castaillac, pour valoir décharge ;

22° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 335323 de la somme de 22 \$ 07 dans une lettre adressée au sieur C. Devilar ; b, la lettre ci dessus mentionnée adressée audit C, Devilar ; B, apposé dans un bureau de poste de Saison au bas du « pour acquit » du mandat n° 335323 de la somme de 22 \$ 07 délivré le 18 août 1924 par le Receveur des Postes de Dalat payable à C. Devilar à Saïgon, la fausse signature C. Devilar, pour valoir décharge ;

23° A détourné : a) le mandat sur la poste n° 249040 de la somme de 36 \$ 67 dans une lettre adressée au sieur L. Desmarquoy à Saïgon ; b, la lettre ci dessus mentionnée adressée audit L. Demarquoy ; - B -A apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 249040 délivré le 2 juin 1924 par le Receveur des Postes de Vinhlong, la fausse signature du bénéficiaire pour valoir décharge ;

24° A détourné. a) le mandat sur la poste n° 207953 de la somme de 26 p. 67 dans une lettre adressée au sieur Desmarquoy ; b, la lettre ci dessus mentionnée adressée au dit Desmarquoy ; B apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 207953 de la somme de 26 \$ 67 délivré le 30 mai 1294 par le

Receveur des Postes de Vinhlong payable à Desmarquoy la fausse signature an bénéficiaire ;

25° A détourné : a) le mandat sur la Poste n° 229039 de la somme de 30 \$ 70 dans une lettre adressée au sieur Desmarquoy ; B la lettre ci dessus mentionnée adressée audit Desmarquoy ; B -apposé dans un bureau de poste de Saïgon au bas du « pour acquit » du mandat n° 249039 de la somme de 30 \$ 70 délivré le 2 mai 1924 par le Receveur des Postes de Vinh long payable à Desmarquoy de Saïgon, la fausse signature du bénéficiaire pour valoir décharge

Et attendu que ces faits constituent les crimes prévus et punis les articles 173, 147, 3t 164 du Code pénal ;

Par ces motifs :

Renvoie Nguyễn tan Buu devant la Cour criminelle de Saïgon pour y répondre à l'accusation de : Faux en écriture et détournement de deniers publics.

1926 (14 août)

Inauguration de la [Pharmacie franco-annamite](#) (Nguyễn-van-Tri), Myhto
Discours de M. Sarreau, président du Syndicat des pharmaciens de l'Indochine

En faveur des membres de l'A. C. C.

(*L'Écho annamite*, 24 août 1928)

Le Comité de l'Automobile Club de Cochinchine informe les membres de l'A.C.C. qu'il a obtenu pour eux une réduction de 10 % sur les achats chez MM. Barberousse, Solirène et Sarreau, pharmaciens, sur présentation de leurs cartes.

Pharmacie de garde

(*L'Écho annamite*, 29 mars 1930)

La Pharmacie Sarreau, rue Catinat, assurera le service de garde, pendant la nuit et la sieste du 29 mars au 5 avril 1930, à 19 heures, ainsi que le dimanche 30 mars.

Prière de s'y adresser en cas d'urgence.



131 SAIGON — Perspective de la rue Catinat

[Coll. Olivier Galand](#)

Saïgon. — Rue Catinat. À gauche, la Pharmacie Normale L. Sarreaut (Coll. Nadal.)

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 août 1931)

Vol d'une montre. — Dans la journée d'hier, M^{me} Marill, employée à la Pharmacie Normale, constata que sa montre en or valant 1.200 fr. déposée sur une tablette dans sa maison avait disparu. Portant ses soupçons sur sa boyesse nommée Ng-thi-Mieu, la victime a porté plainte contre cette dernière.

PHARMACIE NORMALE

119, rue Catinat, Saïgon

(*Annuaire de toute l'Indochine française*, 1933, p. 339)

Directeur : L. SARRAUT [sic : SARREAU]

LE MEETING OU COMMERCE SAIGONNAIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juillet 1933)

Saïgon. 22 juillet. — Le meeting du commerce s'est déroulé hier dans un calme parfait. M. Messner, président de l'ancien comité, a prononcé un discours définissant le but de la réunion : « Nous unir fortement, nous qui, avec les paysans, formons

l'armature économique du pays. » Après la désignation du bureau, M. Lacaze, président de la Chambre de commerce, a expliqué que, sur la demande du gouverneur général Pasquier, il interviendra dans les différends entre la douane et les commerçants. Après ces échanges de vues importants, auxquels prirent part notamment MM. Sarreau, Baadet [Baader ?] et Orsini, un Comité franco-annamite a été constitué, avec la charge de « veiller sur les intérêts du commerce. »

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1934)

Une chasse au perdreau mouvementée — Dimanche dernier, M. Gaissard [Guessard], de la Pharmacie Normale, était allé chez M. Quinternet, le roi des Moï du Song Ray, pour chasser les perdreaux dans la région.

La veille, M. Quinternet avait tiré un très beau tigre qui fut blessé mais qu'il fut impossible de retrouver

Dimanche matin, comme un Moï qui accompagnait les chasseurs passait près d'un fourré, le tigre lui bondit dessus. Aussitôt M. Gaissard tira sur l'animal qui, blessé à nouveau et tout en rugissant, se réfugia dans un autre fourré.

Le tigre, un animal superbe, ne tarda pas à expirer et les chasseurs se rendirent compte qu'il avait eu une patte brisée la veille par la balle de M. Quinternet et c'est probablement ce qui motiva sa méchante humeur.

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1934)

Le décès de Rene Tellier. — Samedi matin, à 11 heures, à onze heures vingt même, M. Tellier, l'organisateur des réunions de boxe, était un homme plein d'allant, plein de vie.

Nous l'avions vu quelques minutes auparavant, au moment où il allait pénétrer dans la librairie Ardin afin de faire taper à la machine à écrire un contrat pour Raphaël en vue d'une prochaine soirée.

Là, alors qu'il causait avec quelques employées de la maison Ardin, Tellier poussa soudainement un cri et tomba. Sa tête heurta même une étagère au cours de la chute.

Le personnel de la librairie transporta Tellier, en proie à une crise nerveuse, dans l'arrière-boutique. M. Gaissard [Guessard], de la Pharmacie Normale, vint lui donner aussitôt des soins. Tellier reprit un moment connaissance, puis, comme une seconde crise se manifestait, il fut fait appel au docteur Levillain qui lui fit une piqûre d'huile camphrée et conseilla de le transporter à l'hôpital.

Faute d'obtenir l'ambulance automobile, Tellier fut placé dans la camionnette de livraison de la librairie Ardin et conduit, à 11 h 45, à l'hôpital Grall où, préalablement alertés, les docteurs lui donnèrent les soins nécessités par son état, lui faisant notamment deux autres piqûres.

Malgré cela, le cœur faiblit et à une heure et demie, Tellier s'éteignait dans les bras de son frère aîné, entouré de quelques amis.

Ainsi, en deux heures de temps, un garçon plein de vie, plein de santé, fut enlevé.

La nouvelle de cette mort rapide provoqua dans Saïgon une véritable stupéfaction et, bien qu'aucun journal n'ait paru, la douloureuse nouvelle se propagea rapidement.

Tellier était, en effet, très connu et très populaire à Saïgon. Son tempérament de gavroche lui attirait de multiples sympathies et Tellier, qui avait le culte de l'amitié, comptait ici de nombreux amis.

Il faut dire, aussi, que Tellier avait un cœur d'or. Il n'était point de misère à laquelle il n'était prêt à compatir et combien de fois n'a-t-il pas partagé sa bourse ou ses repas avec des amis dans la gêne.

Pour ses boxeurs, Tellier fut un véritable génie car, aucun autre n'aurait persévéré, comme lui, dans des organisations ruineuses. Tellier fut ici l'apôtre de la boxe. C'est à lui que nous devons d'avoir vu sur notre ring saïgonnais de véritables champions. Le malheureux n'en fit pas fortune pour cela, bien au contraire, car la boxe lui coûta de durs sacrifices.

Les boxeurs eux-mêmes n'ignoraient pas la chose et c'est pour cela que, dès samedi après-midi, dans un bel élan de gratitude, ils accoururent à l'hôpital Grall pour veiller, avec des amis du défunt, le corps de celui qui fut leur bienfaiteur.

15 avril 1935

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 2 mai 1935, p. 1053)

M. Maurice Guessard est autorisé à gérer, sous la surveillance technique de M. Maurice Heumann ², pharmacien de 1^{re} classe, la « Pharmacie Normale » sise à Saïgon, rue Catinat, n° 119 à 123, durant l'absence de M. Sarreau, titulaire de cette officine.

M. Maurice Heumann sera personnellement et pécuniairement responsable des erreurs du gérant.

Cette autorisation est accordée pour une durée d'un an à partir du jour de l'embarquement de M. Sarreau.

² *Maurice* Lucien Heumann (Saïgon, 1^{er} octobre 1904-Tunis, début 1942) : fils d'Émile Neumann, propriétaire de la Pharmacie centrale Solirène. Voir [encadré](#).

HIỆP PHÁP ĐẠI DƯỢC PHÒNG

ANCIENNE MAISON F. BERENQUIER, MOLINIER, DE MARI

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
LOUISARO - MARSEILLE

吳
曼
大
藥
房



Téléphone:
N° 208

PHARMACIE NORMALE

L. SARREAU

PHARMACIEN DIPLOMÉ DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

119 à 123
Rue Catinat

SAIGON (Cochinchine)



Adresse Télégraphique
SARO-SAIGON

L. SARREAU
BOITE POSTALE 12
TROIS MAGES
MARSEILLE

Marseille, le 21/12 25 DEC 1935 19 35

M.M. HINGLAIS
Epernay

Veillez trouver ci-inclus mon Chèque Barre N° 286, 85

de Frs. 311, 648 sur la BANQUE FRANCO-CHINOISE

24, Rue Grignan, MARSEILLE, pour règlement de votre facture

du 16/12 35

Veillez agréer M. HINGLAIS, mes salutations distinguées.

P. L. SARREAU

Coll. Olivier Galand

Lettre à en-tête de la Pharmacie normale, 21 décembre 1935
ANCIENNE MAISON F. BERENQUIER, MOLINIER, DE MARI
L. Sarreau, pharmacien diplômé de l'université de Lyon.

Publicités
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 13 juin 1937-5 mai 1940)
(*L'Écho annamite*, 27 mars 1939-28 octobre 1942)

| | | | | | |
|---|---|--|--|----------------|--|
| GRAINS LAXOPILS | Contre la constipation Contre la bile Epurent le sang Nettoient l'intestin Décongestionnent le foie | SIROP JACQUET pour enfants | Coqueluche Rougeole Toux nerveuse Rhumes Bronchite | BOLIVIA | Antifièvreux Apéritif Fortifiant Tonique Stimulant |
| Pharmacie Normale — L. SARREAU — 123, Rue Catinat -.- Saigon | | | | | |

GRAINS LAXOPILS
SIROP JACQUET POUR ENFANTS
BOILIVIA
Pharmacie Normale L. Sarreau — 123, rue Catinat, Saigon

SAIGON
Naissances
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 septembre 1937)

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance à la clinique du Docteur Vincens, du jeune Christian, fils de M^{me} et M. Guessard, de la Pharmacie Sarreau.

Jean Émile Gustave Joseph ROUX
docteur en pharmacie,
directeur de la [Coopération pharmaceutique indochinoise](#)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
(*L'Information d'Indochine, économique et financière, 23 octobre 1937*)

PREMIÈRE INSERTION

Suivante acte reçu par M^e Léon COUDRAY, principal clerc assermenté de M^e Emmanuel FAYS, notaire à Saïgon, ayant substitué ledit M^e Emmanuel FAYS, en congé, le 14 octobre 1937, enregistré au quatrième bureau de Saïgon, le 16 octobre 1937, folio 81, case 442, volume 206.

Monsieur Louis SARREAU, pharmacien, demeurant à Saïgon, rue Catinat, numéro 119, a vendu à monsieur Jean Émile Gustave Joseph ROUX, pharmacien, demeurant au-dit lieu :

Un fonds de pharmacie et droguerie que monsieur SARREAU exploitait à Saïgon, rue Catinat, numéro 119, connu sous le nom de « PHARMACIE NORMALE », immatriculé au registre tenu au greffe du Tribunal de commerce de Saïgon, sous le numéro 438; ensemble tous les éléments corporels et incorporels le composant.

Domicile a été élu pour les oppositions à Saïgon, en l'étude de M^e Emmanuel FAYS, notaire à Saïgon, rue Pellerin, numéro 97.

Les créanciers du vendeur devront, pour conserver leurs droits, former opposition, au paiement du prix entre les mains de l'acquéreur, au domicile sus indiqué dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour avis et mention :

Léon COUDRAY,
principal clerc assermenté de M^e Emmanuel FAYS,
notaire à Saïgon.

L'Impartial du 22 octobre 1937

FONDATION
D'UN [GROUPEMENT DES ALSACIENS-LORRAINS](#)
RÉSIDENT EN COCHINCHINE
pour l'assistance que réclame la situation faite
à leurs compatriotes expulsés de leur pays natal
(*L'Avenir du Tonkin, 5 janvier 1941*)

.....
M. René Robert, préparateur à la Pharmacie Normale, originaire du département de la Moselle, ramène sur le tapis la question qui doit être traitée de toute urgence : la réalisation d'une aide matérielle, aussi large et aussi prompte que possible, aux familles d'Alsaciens et Lorrains qui ont dû abandonner leur pays et leurs biens. Il demande que les débats se poursuivent, pour l'heure, uniquement sur ce sujet.

Publicités
(Le Nouvelliste d'Indochine 14 juin-27 décembre 1942)

| | | |
|---|--|--|
| GRAINS LAXOPILS | Sirop JACQUET pour enfants | BOLIVIA |
| Contre la constipation Contre la bile Epurent le sang Nettoient l'intestin Décongestionnent le foie | Coqueluche Rougeole Toux nerveuse Rhumes Bronchite | Antifièvreux Apéritif Tonique Fortifiant Stimulant |
| Pharmacie Normale, L. SARREAU 123, RUE CATINAT - SAIGON | | |

[Ersatz]

Les relations nouvelles de l'industrie chimique dans le Sud-Indochinois
(L'Écho annamite, 11 mai 1944)

Il est équitable de citer les chimistes et sociétés responsables de ces résultats qui, sans résoudre la situation, adoucissent toutefois très sensiblement les répercussions du blocus :

M. Roux, docteur en pharmacie ;